



Championnat départemental Séniors 2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 **Le championnat départemental séniors** se tiendra les **5 et 6 avril 2025**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de minimes aux vétérans, licenciés dans le Département des Hauts de Seine et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le Juge-arbitre principal est **Olga PETROVA assisté de Patrick LEMERY, Hervé HUE et Bruno SKLER**, leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition. Le responsable GEO de cette compétition est **Léa PALASSE**.
- 1.4 Informations clés :
 - ✓ Date de la compétition : **5 et 6 avril 2025**
 - ✓ Lieu : **Rueil-Malmaison**
 - ✓ Date limite des inscriptions : **dimanche 9 mars 2025, à 23h59**
 - ✓ Prise en compte du CPPH pour la constitution des tableaux : jeudi 6 mars 2025
 - ✓ Date du tirage au sort : **samedi 22 mars 2025**
 - ✓ Volant officiel : Yonex AS 30
 - ✓ Coûts inscriptions : 1 tableau : 15 € | 2 tableaux : 20€ | 3 tableaux : 25€.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le championnat départemental est organisé par le Comité de Badminton des Hauts de Seine. Il établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur son site les convocations et le plan d'accès au gymnase.
- 2.2 Le Club hôte de cette compétition sera le **Rueil Malmaison (Rueil Athletic Club)**. Il assure la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose une buvette pour la restauration des participants. Il assure la tenue de table de marque.
- 2.3 Le Championnat aura lieu sur trois gymnases :
 - 2.3.1 **Gymnase Michel Ricard, 15 Rue Henri Sainte-Claire Deville, 92500 Rueil-Malmaison sur 11 terrains.**
 - 2.3.2 **Gymnase Ladoumègue, 93 route de l'Empereur, 92500 Rueil-Malmaison sur 7 terrains.**
 - 2.3.3 **Gymnase Vert Bois, cote de la Jonchère, 92500 Rueil-Malmaison sur 5 terrains.**
- 2.4 Les rencontres se dérouleront le samedi entre **8h00** et **23h00** et le dimanche entre **8h00** et **21h**. Créneau réglementaire pour une compétition départementale ou régionale.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur les trois tableaux.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée **au dimanche 9 mars 2025, à 23h59.**
- 3.3 Le tirage au sort aura lieu **samedi 22 mars 2025.** Le CPPH pris en compte sera celui du **jeudi 20 mars 2025** pour la désignation des têtes de séries.

3.4 Principes et modalités des inscriptions :

- Les inscriptions se feront **par le club ou individuellement**, uniquement en ligne sur BadNet : www.badnet.org/Src/ avant le **dimanche 9 mars 2025, à 23h59.** Le Comité établira les factures correspondantes aux clubs à l'issue de la compétition. Si le club ne prend pas en charge les inscriptions, les joueurs peuvent payer en ligne sur Badnet
Le paiement par un club en ligne sur Badnet est également possible.
- Les frais d'engagements seront les suivants :
15 € pour un tableau, **20 €** pour 2 tableaux, **25 €** pour 3 tableaux
- La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite.**
- Les tableaux sont répartis de la manière suivante :

Elite	SR-1	SR-2	SR-3	SR-4
N1	N2/N3	R4/R5	R6/D7	D8/D9/P

- 3.5 Le surclassement en simple n'est pas autorisé. Le joueur est tenu de s'inscrire dans la catégorie correspondante à **son CPPH du 06 mars 2025.**
- 3.6 En double, un des joueurs composant la paire doit obligatoirement avoir un CPPH correspondant à la série dans laquelle la paire s'inscrit. L'autre joueur ne peut être surclassé que d'une série.
- 3.7 En cas d'un grand nombre d'inscrits dans une série et afin d'optimiser le déroulement du Championnat, le comité d'organisation s'autorise à découper une série en deux ou plusieurs sous-séries (seule la série supérieure sera qualificative au Championnat Régional Séniors)
- 3.8 Le mode d'élimination de l'ensemble des tableaux sera l'élimination directe, sauf si le cahier des charges et le nombre de terrains permettent de faire des poules
- 3.9 Suivant le nombre d'inscrits, l'un des tableaux pourrait se jouer jusqu'en demi-finale (compris) le samedi afin de respecter la règle des 8 matchs par jour et par joueur et/ou l'optimisation du déroulement du Championnat.
- 3.10 **Le Championnat Départemental Séniors des Hauts de Seine** est qualificatif pour le **Championnat Régional Séniors.**

Le Championnat Régional Séniors se tiendra les **17 et 18 mai 2025.** Le premier du classement sera qualifié. En cas de refus, la place de qualification reviendra au second.

3.11 Mode de qualification au championnat Régional Sénior :

- **Série Elite** : inscription libre au Championnat Régional sénior en format élite, pas de prise en compte des championnats départementaux ni dans la qualification ni dans la constitution des paires.
- **Série 1/2/3/4 : 8 qualifiés via les championnats départementaux** (vainqueurs ou finalistes) puis inscription en mode élite sans distinction de provenance des départements.

(Les joueurs N1 ne peuvent être qualifiés qu'en format élite. Les joueurs N2 ont la possibilité de se qualifier soit en mode élite pour la série élite, soit via les championnats départementaux pour la série 1.

Pour les vainqueurs des championnats, la dissolution d'une paire est interdite. (Si un des vainqueurs /finalistes est disponible mais pas le/la partenaire il doit repasser dans une inscription libre en format élite.) Pour les séries 1, 2, 3 et 4 si une série n'est pas ouverte au CDS (par manque d'inscrits) ou si le CDS n'a pas lieu, le joueur ou la joueuse ou la paire sélectionnée sera celui inscrit au CDS avec le meilleur CPPH du comité n'ayant pas ouvert sa série.

1. Le joueur est vainqueur de la série de son championnat départemental : (série correspondante à celle du régionale) : Suite à la remontée des résultats par le comité, le joueur est automatiquement qualifié par la ligue dans la série correspondante.
2. Le joueur s'est inscrit à son championnat départemental mais sa série n'a pas été ouverte : Le comité fera remonter à la ligue les joueurs inscrits des séries non-ouvertes. Le choix du joueur représentant le département pour la participation au régional se fera en mode élite selon la date du CPPH de son comité, (autrement dit, le premier du classement sera considéré virtuellement comme vainqueur de sa série pour son département et passe donc dans le cas de figure 1).
3. Le joueur souhaite s'inscrire de façon indépendante, les inscriptions libres se font en mode élite avec une prise en compte du CPPH au 17 avril 2025

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Départemental Séniors** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.
 - Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire de la Ligue rempli. Le comité procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, la CSR essaiera dans la mesure du possible de trouver un autre joueur pour compléter la paire. En cas d'absence de notification, le comité proposera une autre paire comme remplaçante.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront envoyées par mail et seront mis en ligne sur le site du Comité. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudra se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédant la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront fournis par l'organisation pour les finales. Le volant officiel du tournoi est le **YONEX AS-30** pour les volants en plumes.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs seront en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par le juge-arbitre de la compétition.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue de conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au **Championnat Départemental Séniors** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement ainsi que les différents codes de conduite, qui sont consultables sur le tableau d'affichage du lieu de compétition
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins par un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.
- 5.15 Récompenses : La remise des lots aux vainqueurs et finalistes sera effectuée lors de la cérémonie de fin de Championnat organisée par le **Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine**.

Les récompenses seront remises uniquement en mains propres aux joueurs présents dans la salle. Si les joueurs sont dans l'incapacité de se présenter à la remise des récompenses, celles-ci seront disponibles au Comité Départemental des Hauts de Seine, 1 rue de la chasse, 92500 Nanterre.